

MISE EN CONCURRENCE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE pour OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC pour PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DE CHARTREUSE (CCCC)

Pôle tertiaire, 2 ZI Chartreuse-Guiers, 38380 Entre-deux-Guiers

Téléphone 04 76 66 81 74

Mail accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

<https://coeurdechartreuse.fr/>

1- DESCRIPTION DU PROJET

La CCCC a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « Plateforme Bois de St Thibaud de Couz), situé au Col de Couz. Surface concernée environ 1350 m2, Adresse : 73 160 Saint Thibaud de Couz.

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), la CCCC procède à publicité.

2- REDEVANCE

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la CCCC par le prestataire.

3- ATTRIBUTION

Les critères d'attribution pondérés sont :

- modalités de gestion et caractéristiques techniques des installations envisagées par le prestataire : 25%
- implication, actions, démarches et mode de gouvernance du prestataire dans le cadre de ce projet et plus largement pour les projets de transition énergétique du territoire : 50%
- Montant de la redevance proposée : 25%

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

La signature d'une convention entérinera le choix de la CCCC

Les candidats sont informés que la CCCC se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

4 – MODALITÉS DE LA RÉPONSE

- Date limite de remise des projets : 06/02/2023 à 12h00

- Envoi candidatures par mail à accueil@cc-coeurdechartreuse.fr

Contenu du dossier de candidature

- Références vérifiables et similaires au projet sur les 3 dernières années
- Note de motivation détaillée conforme aux critères d'attribution fixés à l'article 3
- Projet détaillé de convention (droits et obligations des parties, durées justifiées, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevance, résiliation, cession, etc.) accompagné d'un plan des aménagements techniques et de toutes annexes utiles
- Planning prévisionnel

5 – RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET VISITES

Pascale REY (p.rey@cc-coeurdechartreuse.fr)

Les candidats devront joindre au dossier :

- Un extrait KBIS/statuts ou équivalence
- Les attestations fiscales et sociales à jour de la société
- L'effectif, les compétences et les moyens matériels de la société.